

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
LE 25 JANVIER 2018,
À 19 H 30 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS:

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du budget révisé pour l'année 2018
 4. Période de questions
 5. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1119-18**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Bruno Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 1120-18**

3. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2018

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter le budget révisé pour l'année 2018 ainsi qu'il suit à savoir :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

DESCRIPTION	BUDGET 2017	BUDGET 2018
REVENUS		
TAXES (sur la valeur foncière)		
SERVICE DE LA POLICE	264 711 \$	273 000 \$
FONCIÈRE GÉNÉRALE	808 968 \$	844 820 \$
QUOTE-PART MRC	221 113 \$	237 527 \$
NON RÉSIDENTIEL	41 480 \$	44 040 \$
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE	14 537 \$	15 000 \$
TAXES (sur la valeur foncière)	1 350 809 \$	1 414 387 \$
TAXES (sur une autre base)		
MATIÈRES RÉSIDUELLES	162 380 \$	167 510 \$
VIDANGE FOSSES SEPTIQUES	51 000 \$	63 000 \$
TAXES (sur une autre base)	213 380 \$	230 510 \$
SECTEUR RUE DES SORCIERS		
DÉNEIGEMENT RUE DES SORCIERS	5 600 \$	6 505 \$
ENTRETIEN RUE DES SORCIERS		
SECTEUR RUE DES SORCIERS	5 600 \$	6 505 \$
SECTEUR ASSAINISSEMENT EAUX USÉES (88%)		108 940 \$
COMPENSATION TX,PROV-FED		
GOUV. QUÉBEC - TAXES FONCIÈRES	260 \$	363 \$
ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	6 100 \$	6 525 \$
GOUV. CANADA - TAXES FONCIÈRES	1 050 \$	1 200 \$
COMPENSATION TX,PROV-FED	7 410 \$	8 088 \$
TRANSFERT OU SUBVENTION		
MAMOT - REMBOURSEMEAN AEU (2017--20 ANS)		373 026 \$
PACTE RURAL - FONCTIONNEMENT	-	\$
TRANSFERT OU SUBVENTION	- \$	373 026 \$
AUTRES SERVICES RENDUS		
PERMIS COMPENSATION ROULOTTES	1 000 \$	500 \$
SERV. INCENDIES REDEVANCE S AU PRORATA DES MUN.	20 000 \$	15 000 \$
VIDANGE DES FOSSES	15 000 \$	30 000 \$
LOYER CAISSE DESJARDINS	10 000 \$	10 000 \$
COPIE DU RÔLE, FAX, PHOTOCOPIES	250 \$	500 \$
REVENUS DIVERS	10 000 \$	10 000 \$
COMITÉ DES FÊTES	7 800 \$	7 800 \$
LOCATION SALLE MULTI.	2 000 \$	2 000 \$
SKI DE FOND - PARTIE ST-PIERRE	2 500 \$	2 500 \$
CARTES PISCINE	2 000 \$	2 000 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION	3 000 \$	3 000 \$
DROITS DE MUTATION	60 000 \$	60 000 \$
LICENCES DE CHIENS	750 \$	750 \$
BAC À ORDURES (CH CHALOUPERIE)	360 \$	360 \$
SYSTÈME UV (BIONEST)	11 730 \$	15 000 \$
INTÉRÊTS SUR TAXES	4 000 \$	5 000 \$
AUTRES SERVICES RENDUS	150 390 \$	167 610 \$
TOTAL DES REVENUS	1 727 589 \$	2 309 066 \$
AFFECTATIONS		
AFFECTATION DE SURPLUS	175 000 \$	93 500 \$
AFFECTATION FONDS ROULEMENT	-	\$
AFFECTATION FONDS PARC & T.J.	-	\$

TOTAL REVENUS & AFFECTATIONS		1 902 589 \$	2 420 748 \$
DÉPENSES			
CONSEIL			
REMUNERATION ÉLUS		38 974 \$	39 363 \$
ALLOCATION DÉPENSES ÉLUS		19 487 \$	19 682 \$
BENEFICES MARGINAUX CONSEIL		3 732 \$	3 555 \$
ALLOCATION DÉPART MAIRE		7 027 \$	- \$
REGIME DE RETRAITE		2 388 \$	2 525 \$
FR.DEPLAC.REPRES. FORMATION		3 500 \$	3 500 \$
FRAIS DE REPRESENTATION CONSEIL		2 000 \$	2 000 \$
SERVICES CELLULAIRES - MAIRE		700 \$	700 \$
	CONSEIL	77 808 \$	71 325 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADM.			
REMUNERATION & BÉNÉF. MARGINAUX EMPLOYÉS RÉG.		204 841 \$	237 580 \$
FRAIS DE POSTE		4 000 \$	4 000 \$
TELEPHONE & INTERNET - 6926 (1430)		1 700 \$	1 701 \$
JOURNAUX COMMUNAUTAIRES		11 000 \$	11 500 \$
VERIFICATION COMPTABLE		20 000 \$	20 000 \$
ADMINISTRATION GENERALE		8 000 \$	8 000 \$
CAUTIONNEMENT DG		325 \$	350 \$
CONGRES & FORMATION DIR.GEN.		3 500 \$	3 500 \$
LOCATION PHOTOCOPIEUR/PLIEUSE		7 500 \$	7 500 \$
ENTRETIEN 6926 (1430) ROYAL		1 500 \$	1 000 \$
FOURNITURE DE BUREAU		4 000 \$	4 000 \$
ELECTRICITE 6926 (1430) ROYAL		4 000 \$	4 000 \$
JOURNAL LA MAREE		900 \$	900 \$
SITE INTERNET & MATRICE		2 000 \$	2 000 \$
ENTRETIEN LOGICIELS		7 315 \$	7 750 \$
ASS.INC.& RESP.PARC MARITIME		2 920 \$	3 008 \$
ASSURANCE RESPONSABILITE		9 650 \$	9 940 \$
ENTR. TERRAINS ET BATISSES		8 000 \$	8 000 \$
ACH. PAPIER PR PHOTOCOPIEUR		800 \$	800 \$
ELECTRICITE 6922 (1330)		14 500 \$	15 000 \$
FONDS DE CONTINGENCE		5 000 \$	5 000 \$
ASS. INCENDIE BATISSE 6926 (1430)		975 \$	1 005 \$
ASSURANCE 6922 (1330)		4 550 \$	4 687 \$
ENTRETIEN REPAR. 6922 (1330)		4 300 \$	4 000 \$
	GESTION FINANCIÈRE ET ADM.	331 276 \$	365 220 \$
GREFFE			
FOURNITURE D'ELECTION		5 000 \$	5 000 \$
PERSONNEL ELECTORAL		5 000 \$	5 000 \$
	GREFFE	10 000 \$	10 000 \$
ÉVALUATION			
MRC - ÉVAL. & MODERNISATION RÔLE		56 000 \$	61 600 \$
AUTRES - ADMINISTRATION			
SERVICES JURIDIQUES		30 000 \$	15 000 \$
LOTS DE GREVE PARC MUNICIPAL		500 \$	550 \$
QUOTE-PART M.R.C.		221 113 \$	237 527 \$
SOUSCRIPTIONS		4 000 \$	4 000 \$
DENEIGEMENT 6926 (1430) ROYAL		1 315 \$	1 575 \$
COMMUNAUTE METROPOLITAINE		14 537 \$	15 000 \$
DENEIGEMENT 6922 (1330)		3 020 \$	3 675 \$
REMUN. INSPECTEUR PR CHIENS		700 \$	700 \$

AUTRES - ADMINISTRATION	275 185 \$	278 027 \$
ADMINISTRATION MUNICIPALE	750 270 \$	786 172 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE		
SÛRETÉ DU QUEBEC	264 711 \$	273 000 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
SALAIRE REGULIER	8 128 \$	8 200 \$
VACANCES	3 556 \$	4 350 \$
R.R.Q. POMPIERS	1 000 \$	1 000 \$
ASSURANCE EMPLOI POMPIERS	975 \$	- \$
F.S.S. POMPIERS	1 800 \$	1 800 \$
C.S.S.T. POMPIERS	750 \$	800 \$
RQAP POMPIERS	575 \$	575 \$
FRAIS DE DEPLACEMENT	1 200 \$	1 200 \$
TELEPHONE CASERNE POMPIERS	500 \$	600 \$
RADIO POMPIERS	3 000 \$	1 500 \$
ASS.INCENDIE CASERNE POMPIERS	2 080 \$	2 143 \$
ASS. ACCIDENT POMPIERS	520 \$	536 \$
ASSURANCE CAMIONS INCENDIE	3 484 \$	3 589 \$
DENEIGEMENT CASERNE, CITERNES	1 315 \$	1 575 \$
FORMATION POMPIERS	3 000 \$	3 000 \$
IMMATRICULATIONS CAMIONS INCEN	2 250 \$	3 000 \$
ENTRETIEN BATISSE CASERNE INC.	5 000 \$	5 000 \$
PIÈCES & ACCESSOIRES	1 000 \$	3 470 \$
ACHAT ÉQUIPEMENT (IMMOS.-NON AMORTIS)	5 000 \$	4 560 \$
ESSENCE ET HUILE DIESEL	1 500 \$	1 200 \$
HUILE A CHAUFFAGE	3 500 \$	3 000 \$
VETEMENTS POMPIERS	1 200 \$	1 200 \$
ACHAT VÊTEMENTS (IMMOS.-NON AMORTIS)	4 500 \$	3 000 \$
FOURNITURE DE BUREAU	800 \$	500 \$
ELECTRICITE CASERNE POMPIERS	3 000 \$	3 000 \$
ALARME	20 120 \$	20 000 \$
TELEAVERTISSEURS POMPIERS	2 000 \$	2 500 \$
DENEIGEMENT AUTRES CITERNES	2 565 \$	2 656 \$
ENTRETIEN EQUIPEMENTS POMPIERS	10 000 \$	10 000 \$
ENTRETIEN CAMIONS	5 000 \$	5 000 \$
SALAIRE FORMATION	3 500 \$	2 500 \$
BRIGADE DES POMPIERS	2 000 \$	2 000 \$
CELLULAIRE CHEF - POMPIERS	600 \$	600 \$
ENTRETIEN CITERNES	2 000 \$	2 000 \$
ADMINISTRATION	5 000 \$	5 000 \$
RÉMUNÉRATION - PRATIQUES	22 000 \$	22 000 \$
RÉMUNÉRATION - GARDES	15 000 \$	15 300 \$
RÉMUNÉRATION - PRÉVENTION	6 114 \$	6 000 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	155 532 \$	154 354 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	420 243 \$	427 354 \$
VOIRIE		
CELLULAIRE - CONTREMAITRE & ADJOINT	600 \$	750 \$
ASSURANCE GARAGES MUNICIPAUX	975 \$	1 100 \$
DENEIGEMENT DES TROTTOIRS	17 985 \$	18 270 \$
COURS - COLLOQ CONTREMAITRE	3 000 \$	3 000 \$
ENTRETIEN & REP.GARAGE MUNIC.	10 000 \$	5 000 \$
CARBURANT, REPAR. CAMION MUN.	6 000 \$	6 000 \$
EQUIPEMENT, OUTILLAGE	3 000 \$	1 500 \$
ELECTRICITE GARAGE MUNICIPAL	2 500 \$	3 000 \$

ENTRETIEN ROUTE DES PRETRES	2 000 \$	2 000 \$
DÉNEIGEMENT RUE DES SORCIERS	5 600 \$	6 505 \$
ENTRETIEN RUE DES SORCIERS	1 000 \$	- \$
MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC	1 000 \$	1 500 \$
ECLAIRAGE DE RUES	7 500 \$	7 800 \$
ECLAIRAGE CHEMIN DU QUAI	500 \$	550 \$
TRANSPORT ADAPTE	7 316 \$	7 470 \$
VOIRIE	68 976 \$	64 445 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
ANALYSES D'EAU	3 150 \$	3 000 \$
ASSURANCES - EAUX USÉES	- \$	3 000 \$
DÉNEIGEMENT - CHEMIN D'ACCÈS B. SERV. & PP	- \$	3 000 \$
ENTRETIEN & RÉPARATION	- \$	7 000 \$
PIÈCES & ACCESSOIRES	- \$	3 000 \$
ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT DE SERVICE & PP	- \$	13 000 \$
ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES /	162 380 \$	167 510 \$
VIDANGE DES FOSSES	40 000 \$	50 000 \$
TRAITEMENT DES BOUES - QUÉBEC	26 000 \$	42 000 \$
SERVICE TOILETTES PUBLIQUES	4 000 \$	4 500 \$
COMITE ENVIRONNEMENT	6 000 \$	3 000 \$
ENTRETIEN BIONEST	11 730 \$	13 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	253 260 \$	312 010 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME		
RÈGLEMENT D'URBANISME	- \$	- \$
CONTRAT MODIFIC. RÈGLEMENTS	- \$	12 600 \$
COMITE D'EMBELLISSEMENT (ASSOCIATIONS, ETC)	2 356 \$	2 300 \$
COMITE D'EMBELLISSEMENT (ASSOCIATIONS, ETC)	18 000 \$	20 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME	20 356 \$	34 900 \$
LOISIRS & CULTURE		
PARCS ET TERRAINS DE JEUX		
COMITÉ DES FÊTES	20 000 \$	20 500 \$
SURVEILLANTS LOISIRS	11 600 \$	11 600 \$
6926 ROYAL-TEL. ET INTERNET	2 700 \$	1 500 \$
ASSURANCE INCENDIE LOISIRS	1 450 \$	1 494 \$
DENEIG. STATIONN. PISTE SKI	590 \$	600 \$
ENTR. REPAR. CHALET LOISIRS	2 500 \$	2 550 \$
ENTRET.EQUIP.LOIS.	- \$	500 \$
ELECTRICITE CHALET LOISIRS	5 700 \$	5 500 \$
REMUN. SURVEILLANT LOCAUX	6 050 \$	6 100 \$
VIDEOTRON CABLE	-	1 519 \$
DÉNEIGEMENT ÉGLISE (SUBV.)	6 800 \$	7 000 \$
LOCATION IMMEUBLE (FABRIQUE)	4 500 \$	900 \$
ENTRETIEN TERRAINS LOISIRS	2 000 \$	1 000 \$
ELECTRICITE JEUX COMMUN. 401	400 \$	400 \$
LOISIRS - ÉQUIPEMENTS DIVERS	500 \$	1 000 \$
ELECTRICITE TERRAIN LOISIRS	1 000 \$	1 000 \$
POLITIQUE FAMILIALE - MADA - COORDINATION	16 630 \$	19 350 \$
7014 ROYAL- ASS. INCENDIE	1 000 \$	5 000 \$
7014 ROYAL- DÉNEIGEMENT	600 \$	-
7014 ROYAL- ENTRETIEN	8 400 \$	5 000 \$
7014 ROYAL- HUILE CHAUFFAGE	8 000 \$	5 000 \$
7014 ROYAL- ÉLECTRICITÉ	2 000 \$	2 000 \$
POLITIQUE FAMILIALE - MADA	4 050 \$	3 000 \$
DENEIG.ENTREE LOISIRS,PATINOIR	1 315 \$	-

REMUN. SAUVETEUR PISCINE	15 435 \$	14 000 \$
ENTR. EQUIPEMENT PISCINE	5 000 \$	3 000 \$
RÉMUN.MONITEURS LOISIRS-CAMP	- \$	1 000 \$
CAMP ST-FRANÇOIS	35 000 \$	35 000 \$
ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TENNIS	- \$	500 \$
SPORTS ORGANISÉS	3 500 \$	3 500 \$
ASSURANCE - PASSERELLE/PONTON	915 \$	942 \$
SKI DE FOND - ACCÈS LOT 156	100 \$	100 \$
SKI DE FOND (PISTE DE) - ENTRETIEN	4 000 \$	1 500 \$
ASS.INC.& RESP.PARC MARITIME	2 920 \$	3 008 \$
ENTRETIEN DU QUAI (débarcadère)		500 \$
ENTRETIEN DU PONTON (QUAI)	500 \$	1 500 \$
DÉNEIGEMENT CH. DE LA CHALOUPERIE	1 315 \$	1 680 \$
SUBVENTION - PARC MARITIME (IMMO)	13 000 \$	13 000 \$
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	189 470 \$	181 743 \$
BIBLIOTHÈQUE		
REUNION,COURS FR. DEPL. BIBLIO	1 000 \$	1 000 \$
TELEPHONES BIBLIOTHEQUE	400 \$	400 \$
INTERNET CABLE	625 \$	625 \$
SYSTÈME D'ALARME	200 \$	200 \$
ASSURANCE BIBLIOTHEQUE	500 \$	500 \$
COTISATION MUN. C.R.S.B.P.	7 390 \$	7 000 \$
ACTIVITES CULT.BIBLIO	1 600 \$	3 000 \$
ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE	600 \$	600 \$
AMEUBLEMENT BIBLIOTHEQUE	2 000 \$	1 800 \$
BIENS CULTURELS BIBLIOTHEQUE	6 700 \$	7 000 \$
MATERIEL ET FOURNITURE BIBLIO	2 000 \$	1 500 \$
AUTOMATISATION BIBLIO.	1 200 \$	1 200 \$
BIBLIOTHÈQUE	24 215 \$	24 825 \$
TOTAL LOISIRS & CULTURE	213 685 \$	206 568 \$
FINANCEMENT		
REMB. INT - ACHAT SALLE MULTI	6 380 \$	5 990 \$
REMB. INT - UNITÉ DE SERVICE	3 940 \$	3 775 \$
REMB. INT - TERRAIN DES LOISIRS	6 081 \$	5 760 \$
REMB INT. - PRESBYTÈRE	11 436 \$	10 440 \$
REMB INT - PIQM 1.4 AEU - FINA. 20020-6	- \$	88 440 \$
REMB INT - PIQM 1.4 AEU - FINA. 20020-7	- \$	61 470 \$
FRAIS DE CAISSE	500 \$	500 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	28 337 \$	176 375 \$
REMB. DE LA DETTE À LONG TERME		
CAPITAL - ACHAT SALLE MULTI	15 000 \$	- \$
REMB. CAP. UNITÉ DE SERVICE	9 700 \$	10 000 \$
REMB. CAP. - TERRAIN DES LOISIRS	10 900 \$	11 200 \$
REMB. CAP. - PRESBYTÈRE	33 300 \$	34 200 \$
REMB CAP - PIQM 1.4 AEU - FINA. 20020-6	- \$	203 000 \$
REMB CAP - PIQM 1.4 AEU - FINA. 20020-7	- \$	102 000 \$
REMB. FONDS DE ROULEMENT	14 000 \$	18 950
REMB. DE LA DETTE	82 900 \$	379 350 \$
TOTAL FINANCEMENT	111 237 \$	555 725 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES	1 835 707 \$	2 384 466 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
BALAI À ROULEAU		4 500 \$
TONDEUSE COMMERCIALE		3 600 \$
AFFICHEUR MOBILE DE VITESSE (SUBVENTION)		
PUITS - LOISIRS TECQ 2014-2018)	30 000 \$	
PAVILLON PERMANENT (PARC MARI)	10 000 \$	10 000 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	61 382 \$	18 100 \$
TOTAL DES DÉPENSES		
	1 902 589 \$	2 402 566 \$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1121-18

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Benoit Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h50.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

2^{ème} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 25 JANVIER 2018, À 19 H 50

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement de taxation No 577-2018
4. Résolution - Marina - nomination de trois représentants Classe A
5. Varia
6. Période de questions
7. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 19 h 50 par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1122-18**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Joëlle Derulle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 1123-18**

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION No 577-2018

ATTENDU que le chapitre II du Code municipal du Québec donne à la municipalité compétence en matière d'imposition de taxes sur son territoire; (L.R.Q., c. C-27.0);

ATTENDU les dispositions des articles 978 à 979.1, 981 et 991 du code municipal ainsi que des articles 244.29 à 244.45.4 de la Loi sur la Fiscalité municipale et concernant la taxe foncière générale à taux variés, la taxe spéciale, les compensations pour les services municipaux, et la fixation du taux d'intérêt;

ATTENDU l'article 252 de la loi sur la Fiscalité municipale concernant le paiement par versements;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Nicolas Girard et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 577-2018 « Pour déterminer le taux des taxes foncières générales à taux variés, le taux de la taxe spéciale ainsi que les modalités de paiements pour l'année 2018 » soit adopté ainsi qu'il suit à savoir :

Article 1 Abrogation

Le présent règlement abroge à toute fin que de droit le règlement portant le numéro 573-2017, et adopté le 11 janvier 2017, ainsi que tout autre règlement antérieur relatif à la taxation municipale.

Article 2 Taxes générales sur la valeur foncière

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2018 soient établis comme suit ;

a) Taux de taxes catégorie résiduelle (résidentielle)

Une taxe de **0,4217 \$** du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, est imposée et prélevée pour toute l'année fiscale 2018, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, ventilée comme suit :

- Foncière de base	0,2600 du 100 \$ d'évaluation
- Service de police	0,0840 du 100 \$ d'évaluation
- Com. métropolitaine de Québec	0,0046 du 100 \$ d'évaluation
- Quote-part de la M.R.C.	0,0731 du 100 \$ d'évaluation

b) Taux de taxe catégorie des immeubles non résidentiels

Une taxe de 0,6600 du 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, est imposée et prélevée pour toute l'année fiscale 2018, sur tout immeuble non résidentiel ou tout immeuble résidentiel dont l'exploitant doit être titulaire d'une attestation de classification délivrée en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Article 3 **Taxe de secteur**

Qu'une taxe de secteur soit imposée aux immeubles qui bénéficieront des services du traitement des eaux usées à l'intérieur du périmètre (village) soit un montant de 644 \$ l'unité, cette somme représente entre autres un remboursement de la dette (intérêts et capital) ainsi que les dépenses de fonctionnement valeur unitaire des immeubles desservis par le réseau d'égout.

Article 4 **Tarif de compensation**

Le conseil de la municipalité décrète l'imposition d'un tarif annuel de compensation pour le service municipal d'enlèvement des ordures ménagères et de la vidange obligatoire des fosses septiques.

Article 5 **Enlèvement des ordures ménagères**

a) Usagers ordinaires

Le tarif général de base pour tout propriétaire, locataire ou occupant à titre quelconque d'une maison, d'une résidence privée, d'une résidence pour travailleurs dans les limites de la municipalité est fixé à :

157 \$.

b) Usagers spéciaux

Pour tout établissement servant à des fins commerciales, professionnelles, industrielles, les tarifs suivants s'appliquent:

- 1) **100 \$** pour gîte touristique ou tout autre établissement qui offre l'hébergement contre rémunération, bureau professionnel et entrepreneur général
- 2) **260 \$** pour autres commerces
- 3) **370 \$** pour fermes, restaurant, café, casse-croûte ou établissement similaire annuel ou saisonnier garage, station-service, lave-auto
- 4) **530 \$** pour épicerie, quincaillerie ou autre établissement du même genre, marina, terrain de golf

c) Tarification annuelle pour bac à ordures (Chemin de la Chalouperie)

La tarification annuelle pour les usagers du bac à ordures est fixé à **30 \$.**

Article 6 **Vidange obligatoire des fosses septiques**

Un tarif de **70 \$** sera appliqué annuellement pour la vidange d'une fosse desservant un bâtiment utilisé de façon permanente. Pour une fosse desservant un bâtiment dont l'usage est saisonnier, ce montant sera prélevé tous les deux ans.

Article 7 **Tarification annuelle pour le traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.**

Le taux applicable sera fixé d'après les modalités décrites à l'entente entre la municipalité et un tiers qualifié pour l'année 2018.

Les tarifs s'appliquant seront prélevés pour l'année 2018.

Article 8 Permis et compensation pour les roulottes

Conformément à l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.,c.F2.1), il est imposé au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située sur le territoire de la municipalité un permis de **10 \$** :

- 1° pour chaque période de 30 jours qu'elle y demeure au-delà de 90 jours consécutifs, si sa longueur ne dépasse pas 9 mètres;
- 2° pour chaque période de 30 jours si sa longueur dépasse 9 mètres.

Ce permis est payable d'avance à la municipalité pour chaque période de 30 jours.

En outre, le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte visée au premier alinéa est assujéti au paiement d'une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie. Cette compensation est établie à **52 \$** par mois et est payable d'avance pour chaque période de 30 jours.

Cependant, avec le consentement du propriétaire ou de l'occupant de la roulotte, la municipalité peut percevoir le montant du permis et la compensation pour une période de 12 mois. Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte qui acquittera le montant du permis et de la compensation en un seul versement annuel aura droit à un **crédit annuel de 25 \$** vu la simplification des procédures de facturation et de perception.

Article 9 Paiement par versement(s)

Que les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois lorsque dans un compte leur total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$) elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements.

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

Les autres versements deviennent exigibles le 15 mai et le 15 août de l'année en cours.

Article 10 Intérêts

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de douze pour cent (12%) annuellement et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

**RÉSOLUTION
NO : 1124-18**

**4. MARINA- NOMINATION DE TROIS (3) REPRÉSENTANTS
CLASSE A**

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Benoit Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de nommer les trois personnes suivantes à titre de représentants Classe A au conseil d'administration de la Marina.

- Gilles Godbout
- Amélie Grace
- Julien Milot

**RÉSOLUTION
NO : 1125-18**

5. VARIA

Joëlle Derulle a annoncé que la Municipalité recevra une subvention de 21 334 \$ de la part de Emploi et Développement social Canada – Programme Nouveaux Horizons pour Aînés (La cuisine communautaire du presbytère).

**RÉSOLUTION
NO : 1126-18**

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 1127-18**

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de lever la séance à 20h30.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».